

Rapport du chef de Bataillon Maillac, chef du génie; relatif à la mise en exécution de la décision ministérielle préconisant de modifier les noms des divers établissements militaires de la place de Lyon.

Lyon le 8 juillet 1887

Conformément à la note de service N° 1389, en date du 27 juin 1887 ; De Monsieur le Directeur du Génie, le chef du génie a cherché quelle serait la dépense résultant des modifications apportées par le ministre de la guerre aux noms des divers établissements militaires de la Place de Lyon.

Je propose, ainsi que l'a fait Monsieur le chef du Génie de Lyon rive droite, d'appliquer la dénomination de caserne à tous les casernements, les ouvrages de fortification non déclassés devant seuls conserver leur dénomination.

Les forts : dès lors les inscriptions seraient formulés ainsi qu'il suit :

Plan de Lyon (rive gauche) :

1 caserne Suchet	(anciennement fort de la Doua)
2 Caserne Margaron	(anciennement fort de la Part-Dieu)
3 Caserne Montluc	(anciennement fort de Villeurbanne)
4 Caserne Chabert	(anciennement fort de la Vitriolerie)
5 Fort Masséna	(anciennement fort de Bron)
6 Fort Oudinot	(anciennement fort de Feyzin)
7 Fort Lannes	(anciennement fort de la Corbas)

Annexe de Vienne

- 1 Caserne Rambeaud
- 2 Caserne St Germain

Sur l'état Ministériel, les batteries de Lessignas et Parilly citées, sans recevoir les nouvelles dénominations. Le chef du Génie pense que, en qualité d'annexes directes du Fort Masséna (anciennement de Bron) et vu leur peu d'importance, elles ne doivent pas porter les plaques indicatrices.

Mais il estime que le fort Lamotte, qui en sa qualité de château historique, conserve sa dénomination devra comme les autres casernements, être muni d'une plaque libellée « Caserne Lamotte »

Ce qui porterait à 10 le nombre de plaques qu'il y aura lieu de commander tant pour le chiffre de Lyon rive gauche que pour son annexe de Vienne, et à 9 le nombre de panneaux destinés à recevoir, dans les salles d'honneur, les notices historiques.

Ces plaques établies dans les mêmes conditions que celles proposées par Monsieur le Chef du génie de Lyon (rive droite) exigeraient chacune une dépense d'environ 150 fr. Il convient d'y ajouter les ferrures nécessaires pour les fixer comme liteaux au dessus de l'entrée des casernes Margaron à Lyon, et st Germain à Vienne : les entrées principales des deux casernes sont fermées de grilles comprises entre les pilastres en maçonnerie, et il ne se trouve en face de l'entrée aucun bâtiment assez rapproché pour qu'on puisse y adapter la plaque indicatrice. Ces ferrures exigeant une certaine ornementation et les plaques devant avoir une forme courbe le supplément de dépense pour chacune de ces casernes peut être évalué à 70 fr. Il s'ensuit que pour les 10 plaques la dépense y compris 169 fr de frais imprévus, s'élèverait à 1 850 fr

Cette dépense ne comprenant pas la préparation des panneaux qui exige une entente préalable avec les corps intéressés.

Les fonds des R-E n'étant pas même pas suffisants pour couvrir tous les travaux ordonnés par le ministre, il est certain de prélever sur ces allocations tout ou partie des 1 850 fr ci dessus.

Le chef du génie a en conséquence l'honneur de demander que cette dépense fasse l'objet d'une allocation spéciale.

Le chef du Bataillon Maillac



** Fort de Bron la plaque est d'origine elle n'as pas fait l'objet de la modification.*